

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 22522

Numéro SIREN : 820 342 509

Nom ou dénomination : "LES TROIS B"

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2021 sous le numéro de dépôt 144420



20211444202020

DATE DEPOT : 06/12/2021

N° DE DEPOT : 144420

N° GESTION : 2016B22522

N° SIREN : 820342509

DENOMINATION : "LES TROIS B"

ADRESSE : 27 rue Biot 13 rue des Dames 75017 Paris

MILLESIME : 2020

Greffe du tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

31 DEC. 2021

N° 2065-SD
2021

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité

Sous le N° :

1011420

Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	X
--------------------	----------	------------	----------	-------------------------------	---

Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal
---	--	--	--------------------

SI PME Innovantes, cocher la case ci-contre		
---	--	--

SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case		
---	--	--

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:

LES TROIS B SAS
13 RUE DES DAMES
75017 PARIS

Adresse du siège social:

SIRET 8 2 0 3 4 2 5 0 9 0 0 0 2 4 Mél: a.saaif@audire-conseil.fr

Adresse du principal établissement:

Ancienne adresse en cas de changement:

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------------------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28%	2 809	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%			
PV à long terme imposables à 19%	Autres PV Imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	<input type="checkbox"/>
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>		Autres dispositifs
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

- 1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquiés C-I-1), cocher la case ci-contre
- 2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour sousscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée Nom / Adresse N°
- 3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquiés C-I-2), cocher la case ci-contre

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI NON Si oui, indication du logiciel utilisé COALA

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: Nom et adresse du conseil:

AUDIRE CONSEIL
155 BIS RUE LEGENDRE
75017 PARIS Tél: 0142127000

Tél:

OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante) Identité du déclarant

Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné: Date: 12042021 Lieu: PARIS

Qualité et nom du signataire:

N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné Signature:

Examen de conformité prestataire : fiscale (ECF)

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD

2021

Formulaire obligatoire

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)⁽²⁾			c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus⁽³⁾			e			
			f			
			g			
			h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI⁽⁴⁾			i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			j			
Montant des revenus répartis⁽⁵⁾				Total (a à h)		

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(*)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Retrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(*)	MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter

2021

Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI

2464

(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)

I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice
A- Règles de droit commun

Charges financières nettes de l'exercice	a	
EBITDA fiscal de l'exercice	b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 % *b et a - 3 000 000 €)	(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) - 75 % x (c-1)	(c-2)	

B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé

Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %	d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)	f	

C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres	h	

II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report
A- Suivi des charges financières nettes en report

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionnée au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)	i	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) - (f) ou (g) + 1/3 x (h)	k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)	l	

B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report

	Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) - (f)

(2) Imprimer sur un feuillet séparé l'identification suivante par ordre de nom de la société (et son n° siège) dont proviennent les déficits charges et/ou capacités de déduction et le montant

(1)

Désignation de l'entreprise <u>LES TROIS B SAS</u>							Néant <input type="checkbox"/> *							
Adresse de l'entreprise <u>13 RUE DES DAMES 75017 PARIS</u>														
SIRET	8	2	0	3	4	2	5	0	9	0	0	0	2	4
Durée de l'exercice en nombre de mois *	<u>1</u>			<u>2</u>			Durée de l'exercice précédent * <u>1</u>	<u>2</u>						
											Exercice N clos le <u>3,1 1,2 2,012,01</u>			
ACTIF							Brut <u>1</u>	Amortissements-Provisions <u>2</u>			Net <u>3</u>			
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	{ Fonds commercial * Autres *			010	200 000	012				200 000			
	Immobilisations corporelles *				028	135 185	030	40 703			94 482			
	Immobilisations financières * (1)				040	8 934	042				8 934			
		Total I (5)			044	344 119	048	40 703			303 416			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050	1 259	052				1 259			
		Marchandises *			060	1 183	062				1 183			
		Avances et acomptes versés sur commandes			064		066							
	Créances (2)	{ Clients et comptes rattachés * Autres * (3)			068		070							
		Valeurs mobilières de placement			080		082							
		Disponibilités			084	34 295	086				34 295			
		Charges constatées d'avance *			092		094							
		Total II			096	39 770	098				39 770			
		Total général (I + II)			110	383 889	112	40 703			343 186			
PASSIF											Exercice N NET <u>1</u>			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *						120				6 000			
	Écarts de réévaluation						124							
	Réserve légale						126				600			
	Réserves réglementées *						130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131) 132							
	Report à nouveau						134				117 795			
	Résultat de l'exercice						136				34 424			
	Provisions réglementées						140							
		Total I			142						158 820			
Provisions pour risques et charges											Total II 154			
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées						156				62 576			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164							
	Fournisseurs et comptes rattachés *						166				32 724			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)				169	30 552) 172				89 066			
	Produits constatés d'avance						174							
	Total III			176						184 366				
								Total général (I + II + III) 180				343 186		
RENOVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193			(4) Dont dettes à plus d'un an						195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197			(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *						182 37 824			
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *						184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-5D

(2) COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 *septies*
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise LES TROIS B SAS

Néant

Exercice N clos le
13.11.2020

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Formulaire déposé au titre de l'IR	018			210	479 183
			209			
Ventes de marchandises *			dont export et livraisons intracommunautaires	215		214 54 158
Production vendue	Biens			217		218
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222
Production immobilisée *						224
Subventions d'exploitations reçues						226 2 500
Autres produits						230
			Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232 535 841
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234 51 939
Variation de stocks (marchandises) *						236 (33)
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238 179 641
Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *						240 (19)
Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						242 53 633
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE)	243	995				244 1 813
Rémunerations du personnel *						250 163 960
Charges sociales (cf. renvoi 380)						252 27 569
Dotations aux amortissements *						254 11 882
Dotations aux provisions						256
Autres charges (dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	259					262
	260					
			Total des charges d'exploitation (II)			264 490 385

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III)	280		Charges financières (V)		294	4 457
Produits exceptionnels (IV)					290	
Charges exceptionnelles (VI)	(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies))	347			300	70
	(dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D))	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	6 505

2 - BÉNÉFICES OU PERTES - Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)

B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2	312	34 424	314
---------------------	--	-----	--------	-----

Rémunerations	Rémunerations et avantages personnels non déductibles *	316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles	318		
	Provisions non déductibles *	322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	6 505	
	Divers *, dont intérêts excédentaires des crétes-cts d'associés 247	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 series D))	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999	

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997	
	Entreprises nouvelles (44. <i>sexies</i>) 986	ZFU-TE (44. <i>octies</i> et <i>octies A</i>) 987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. <i>septies</i>) 981	JEI (44. <i>sexies A</i>) 989		
	ZRD (44. <i>terturies</i>) 127	ZRR (44. <i>quindecies</i>) 138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. <i>duodecies</i>) 991			
	ZFANG 44. <i>quaterdecies</i> 345	Investissements outre-mer 344		
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44. <i>endecies</i>) 992	Zone de développement prioritaire 993		
Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit	346		350
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>deciA</i>) 655	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>deciA</i>) 643		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>deco B</i>) 645	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>deco C</i>) 647		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>deci D</i>) 648	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art 39 <i>deci E</i>) 641		
	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>deci F</i>) 990	Déduction exceptionnelle (Art 39 <i>deci G</i>) 649		

RESULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DEFICITS ANTERIEURS	Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	352	40 929	354
Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
Déficits antérieurs reportables *	dont imputés sur le résultat :				360
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS	Bénéfices col. 1	Déficit col. 2	370	40 929	372

(3)

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFiP N° 2033-C-SD 2021

		Désignation de l'entreprise : LES TROIS B SAS										Néant <input type="checkbox"/> *
Formulaire obligatoire (article 302 <i>septies</i> A bis du Code général des impôts)												
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *		
	ACTIF IMMOBILISÉ									Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	400	200 000	402		404		406	200 000			
	Autres	410	7 810	412		414	7 810	416				
	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	97 361	442	25 637	444		446	122 998			
	Installations générales, agencements divers	450		452	12 187	454		456	12 187			
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476				
	Immobilisations financières	480	8 934	482		484		486	8 934			
	TOTAL	490	314 105	492	37 824	494	7 810	496	344 119			
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Immobilisations incorporelles	500	7 810	502		504	7 810	506				
	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	28 821	532	11 037	534		536	39 858			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542	845	544		546	845			
	Matériel de transport	550		552		554		556				
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566				
	TOTAL	570	36 631	572	11 882	574	7 810	576	40 703			
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IIR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Immobilisations	Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
		Frais Etablis										
		6	7	8	9	10						
		Valeur d'actif *		Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values		
		①	②	③	④	⑤	Court terme *		Long terme			
							⑥	19 % ⑦	15 % ou 12,8 % ⑧	0 % ⑨		
1	7 810		7 810									
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	7 810	580	7 810	582	584	586	581	587	589		
		Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595		
		TOTAL				596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

(4)

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

		LES TROIS B SAS				Néant <input type="checkbox"/>			
Désignation de l'entreprise :									
I	RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
		Dotations	Reprises						
Immobil. incorporelles	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisations corporelles	760		765						
TOTAL	770		775						
		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD 780							
II	DÉFICITS REPORTABLES			III	DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C				
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982			Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis			Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996	
Nombres d'opérations sur l'exercice	982 ter								
Déficits imputés	983								
Déficits reportables	984								
Déficits de l'exercice	960								
Total des déficits restant à reporter	970								
IV	DIVERS								
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Macklin	325								
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327								
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326								
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	32 191
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	23 890
Montant des prélevements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise: LES TROIS B SAS	Néant <input type="checkbox"/> *				
Exercice ouvert le: ..01/01/2020.. et clos le:31/12/2020	Données en nombre de mois	1	2		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :	376	5,00			
Dont apprentis	657				
Dont handicapés	651				
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861				
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	533 341			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118				
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119				
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105				
TOTAL 1	106	533 341			
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115				
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143				
Subventions d'exploitation reçues	113	2 500			
Variation positive des stocks	111	52			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153				
TOTAL 2	144	2 552			
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée⁽¹⁾					
Achats	121	253 986			
Variation négative des stocks	145				
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	8 536			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	22 692			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133				
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148				
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135				
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150				
TOTAL 3	152	285 214			
IV - Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)		137	250 679	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).	117	250 679			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
SI vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	X			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	533 341	Effectifs au sens de la CVAE *	023	5,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	026				
Période de référence	024	0	1	/	0
Date de cessation				/	/

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. IIJ au C.G.J.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

Exercice clos le

31122020

SIREN

8 2 0 3 4 2 5 0 9

Dénomination de l'entreprise

LES TROIS B SAS

Adresse (voie)

13 RUE DES DAMES

Code postal

75017

Ville

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	
Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance: Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	
Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	
Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions	
Naissance: Date	N° Département	Commune	Pays
Adresse : N°	Voie		
Code Postal	Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de poser le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

Exercice clos le

31122020

SIREN

8 2 0 3 4 2 5 0 9

Dénomination de l'entreprise

LES TROIS B SAS

Adresse (voie)

13 RUE DES DAMES

Code postal

75017

Ville

PARIS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

**LES TROIS B
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6 000 Euros**

**Siège Social : 13 RUE DES DAMES
75017 PARIS**

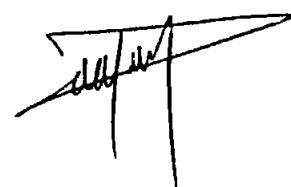
R.C.S. PARIS B 820 342 509

**FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 1er JUIN 2021**

<u>NOM , PRENOM DES Actionnaires</u>	<u>NOMBRE DES Actions</u>	<u>NOMBRE DE VOIX</u>
1. MR OUBOULAM MOHAMED	167	167
2. MR SOUSSAN HASSAN	167	167
3. MR BOUKRIM ABDELKARIM	166	166
	----	----
TOTAL	500	500

La présente feuille de présence faisant apparaître que 3 actionnaires sont présents ou représentés, porteurs de 500 actions auxquelles sont attachées 500 voix, a été arrêtée et certifiée exacte par les actionnaires soussignés.

Paris, le 1er Juin 2021



LES TROIS B

**Société à Responsabilité Limitée
Au Capital de 8 000 Euros**

**ETAT DE SYNTHESE
AU 31 DECEMBRE 2020**

ANNEXE

SOMMAIRE

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Relevé de frais généraux

Impôt sur les sociétés

SARL LES TROIS B

L'ANNEXE

L'annexe aux comptes est indissociable du bilan et du compte de résultat. Ce document, qui constitue une obligation légale, améliore et complète l'information donnée par le bilan et le compte de résultat à l'effet de donner une IMAGE FIDELE de l'entreprise en date du : **31 DECEMBRE 2020.**

PRESENTATION :

- 1 – FAITS CARACTERISTIQUES DE L’EXERCICE
- 2 – PRINCIPES REGLES ET METHODES COMPTABLES
- 3 – NOTES SUR LE BILAN
- 4 – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT
- 5 – AUTRES INFORMATIONS

CHAPITRE I – FAITS CARACTERISTIQUES DE L’EXERCICE

Les comptes de la SARL LES TROIS B, au capital de 6 000 Euros, font apparaître à la clôture de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, un bénéfice net de 34 424 Euros pour un chiffre d'affaires hors taxes de 535 841 Euros.

CHAPITRE II – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan au 31 Décembre 2020 et le compte de résultat ont été établis en appliquant les principes comptables généralement admis en la matière et les règles en vigueur, dans le respect du principe de prudence :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables,
- Indépendance des exercices.

Les modes et méthodes d'évaluation propres à chaque poste des états financiers sont précisés dans la troisième partie, ci-après.

La règle de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

SARL LES TROIS B

Annexe

31 DECEMBRE 2020

CHAPITRE III – NOTES SUR LE BILAN

A – ACTIF

1 – Immobilisations incorporelles 200 000 Euros

- Fonds de commerce	200 000
- Autres	0

2 – Immobilisations corporelles 135 185 Euros

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût historique. Elles sont amorties selon le système linéaire.

- Matériel et outillage	15 %
- Matériel de transport	20 %
- Agencement	10%

3 – Dépôt 8 934 Euros

4 – Stock 2 442 Euros

- Il est composé de marchandises	I 259
- Il est composé de Matières Premières	I 183

5 – Créances 3 033 Euros

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale et comprennent :

TVA	3 033
Etat Impôt	0

Toutes les créances ont une échéance inférieure à un an.

6 – Disponibilités 34 295 Euros

- Caisse	4 927
- Banque	29 368
- VMP	0

SAS LES TROIS B

Annexe

31 DECEMBRE 2020

B- PASSIF

1 – Capital 6 000 Euros

Au 31 Décembre 2020, sa répartition est la suivante :

- MR OUBOUSLAM MOHAMED	2 000 Euros
- MR SOUSSAN HASSAN	2 000 Euros
- MR BOUKRIM ABDELKARIM	2 000 Euros

Les actions sont de 12 Euros chacune.

Le président de la société est Mr Soussan Omar

2 – Report à nouveau 117 795 Euros

Les mouvements portant sur les comptes de report à nouveau tiennent compte de la décision de l'Assemblée Générale du 3 juin 2020 statuent sur les comptes.

3-Réserve légale 600 Euros

4 – Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits 62 576 Euros

- Emprunt	62 576 Euros
- Prêt Moulin	0 Euros

5 – Fournisseurs et comptes rattachés 1 231 Euros

- Fournisseurs	1 231 Euros
----------------	-------------

6 – Emprunts et dette financières 32 724 Euros

Ce poste représente le montant dû aux associés au 31 Décembre 2020.

Ce compte ne porte pas intérêt.

7 – Dettes fiscales et sociales 58 514 Euros

- Rémunérations dues	2 527 Euros
- Organismes sociaux	6 882 Euros
- Impôts et taxes	2 105 Euros
-Autres charges	47 000 Euros

CHAPITRE IV – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

<u>1 – Chiffre d'affaires</u>	535 841 Euros
- Montant France 2020	535 841 Euros
TOTAL AU 31 DECEMBRE 2020	535 841 Euros

CHAPITRE V – AUTRES INFORMATIONS

Estat néant.

LES TROIS B
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6 000 Euros

Siège Social : 13 RUE DES DAMES
75017 PARIS

R.C.S. PARIS B 820 342 509

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 1er JUIN 2021

RAPPORT DE GESTION PRÉSENTE A L'ASSEMBLÉE
GENÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 1er JUIN
2021

Madame, Monsieur,

Nous vous avons convoqués en Assemblée générale ordinaire annuelle, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous présenter notre rapport sur la situation de la société, vous commenter les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, les soumettre à votre approbation et en affecter les résultats.

INFORMATION

Les documents et renseignements prévus par la législation vous ont été communiqués dans les délais et conditions impartis par la loi et les statuts.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

I – Le chiffre d'affaires, les produits, les charges :

. Le chiffre d'affaires ressort à	535 841 Euros
. Les produits d'exploitation s'établissent à	535 841 Euros
. Les charges d'exploitation s'élèvent à	490 385 Euros
Laissant apparaître un bénéfice net d'exploitation de	45 457 Euros

II – Les charges d'exploitation se décomposent de la manière suivante :

. Achats de marchandises	51 939 Euros
. Variation de stock	(33) Euros
. Achats matières premières	179 641 Euros
. Variation de stock	(19) Euros
. Autres achats et charges externes	53 633 Euros
. Impôts, taxes et versements assimilés	1 813 Euros
. Salaires et traitements	163 960 Euros
. Charges sociales	27 569 Euros

Les dotations aux amortissements ont été pratiquées comme suit :

. Dotations aux amortissements	11 882 Euros
. Les charges financiers	4 457 Euros
. Charges exceptionnelles	70 Euros

Le bénéfice net de l'exercice s'élève à la somme de 34 424 Euros, après impôt sur la société pour un montant de 6 505 euros que nous vous proposons d'affecter comme suit :

Après affectation, les soldes des postes s'élèvent à :

- réserve légale	600 Euros
- report à nouveau	152 219 Euros

De procéder à la distribution de dividendes pour un montant de 64 286 € brut, chaque associé recevra un dividende net de 90 € par action détenue.

Mr OUBOUSLAM Mohamed, détient 167 actions et recevra $33,4 \% \times 45000 = 15\ 030 \text{ € net}$
Mr SOUSSAN Hassan, détient 167 actions et recevra $33,4 \% \times 45000 = 15\ 030 \text{ € net}$

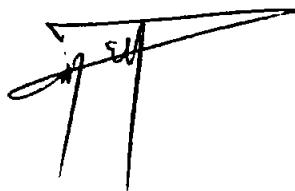
Mr BOUKRIM Abdelkarim, détient 166 actions et recevra $33,2 \% \times 45000 = 14\ 940 \text{ € net}$

Par la suite, la société déposera la déclaration n° 2777D.

Ainsi que vous avez pu le constater au vu des documents qui ont été tenus à votre disposition, aucune réintégration de frais généraux visés aux articles 223 quater et quinquiés (article 39-4) du code Général des Impôts n'a été effectuée pour la détermination du résultat fiscal de l'exercice.

Après avoir pris connaissance des documents qui vous ont été communiqués et avoir entendu nos explications, nous espérons que vous voudrez bien les approuver et nous donner quitus entier et sans réserves.

Le Président.



LES TROIS B
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6 000 Euros

**Siège Social : 13 RUE DES DAMES
75017 PARIS**

R.C.S. PARIS B 820 342 509

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1er JUIN 2021**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, approuve :

- . Le rapport de gestion,
- . L'inventaire,
- . Les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat et l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, elle donne quitus à Mr Le Président de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net de 34 424 Euros, décide de l'affecter au report à nouveau.

Après affectation, les soldes des postes s'élèvent à :

- réserve légale	600
- report à nouveau	152 219

De procéder à la distribution de dividendes pour un montant de 64 286 € brut, chaque associé recevra un dividende de 90 € par action détenue.

Mr OUBOUSLAM Mohamed, détient 167 actions et recevra $33,4 \% \times 45000 = 15\ 030 \text{ €}$
Mr SOUSSAN Hassan, détient 167 actions et recevra $33,4 \% \times 45000 = 15\ 030 \text{ €}$

Mr BOUKRIM Abdelkarim, détient 166 actions et recevra $33,2 \% \times 45000 = 14\ 940 \text{ €}$

Par la suite, la société déposera la déclaration n° 2777D.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966, approuve celles qui y sont énoncées, à savoir :

- la somme de 20 998 Euros
versée à Mr SOUSSAN OMAR
en contrepartie de ses fonctions de présidence

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par la loi.

Le Président.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "SOUSSAN OMAR".

**LES TROIS B
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6 000 Euros**

**Siège Social : 13 RUE DES DAMES
75017 PARIS**

R.C.S. PARIS B 820 342 509

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE SUR LES CONVENTIONS
VISEES A L'ARTICLE 50 DE LA LOI DU 24 JUILLET 1966 PROPOSE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 1er JUIN
2021**

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions de l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966, nous devons vous présenter notre rapport sur :

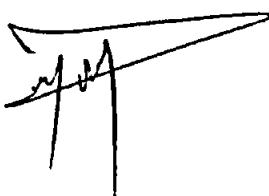
- Les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un des gérants ou associés.
- Les conventions passées par une société dont un associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général, membre du directoire ou membre du conseil de surveillance est simultanément gérant ou associé de notre société.

En ce qui concerne notre société, nous devons vous informer des conventions suivantes, à savoir :

- la somme de 20 998 Euros
versée à Mr SOUSSAN Omar
en contrepartie de ses fonctions de présidence

Nous restons toutefois à votre disposition pour vous donner toutes les explications que vous souhaiteriez.

Le Président.



**LES TROIS B
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6 000 Euros**

**Siège Social : 13 RUE DES DAMES
75017 PARIS**

R.C.S. PARIS B 820 342 509

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 1er JUIN 2021**

Concernant la résolution d'affectation du résultat votée.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net de 34 424 Euros décide de l'affecter au report à nouveau.

Après affectation, les soldes des postes s'élèvent à :

- réserve légale	600 Euros
- report à nouveau	152 219 Euros

De procéder à la distribution de dividendes pour un montant de 64 286 € brut, chaque associé recevra un dividende de 90 € par action détenue.

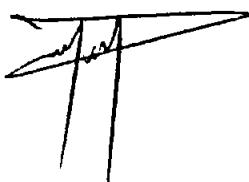
Mr OUBOULAM Mohamed, détient 167 actions et recevra $33,4 \% \times 45000 = 15\ 030 \text{ €}$
Mr SOUSSAN Hassan, détient 167 actions et recevra $33,4 \% \times 45000 = 15\ 030 \text{ €}$

Mr BOUKRIM Abdelkarim, détient 166 actions et recevra $33,2 \% \times 45000 = 14\ 940 \text{ €}$

Par la suite, la société déposera la déclaration n° 2777D.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Le Président.



LES TROIS B
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 6 000 Euros

**Siège Social : 13 RUE DES DAMES
75017 PARIS**

R.C.S. PARIS B 820 342 509

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 1er JUIN 2021

L'an deux mille dix-vingt-un,
Le 1er Juin, à 15 Heures.

Les actionnaires de la société « **LES TROIS B** », Société par actions simplifiée, au capital de 6 000 Euros, divisé en 500 actions de 12 Euros chacune, se sont réunis au Siège Social, sur convocation du président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre en entrant en séance, et qui permet de constater que sont présents ou représentés :

-	Mr OUBOUSLAM Mohamed, Propriétaire de Cent soixante-sept actions, ci	167 actions
-	Mr SOUSSAN Hassan, Propriétaire de Cent soixante-sept actions, ci	167 actions
-	Mr BOUKRIM Abdelkarim, Propriétaire de Cent soixante-six actions, ci	166 actions
	Soit au total, ci	500 actions

Composant la totalité du capital social

L'Assemblée est présidée par **Mr SOUSSAN OMAR**, Président.

Mr le Président déclare que la totalité du capital social, étant présent, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Elle dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence,
- Le rapport de la gérance,
- Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966,
- L'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2020,
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis, Mr le Président rappelle que tous ces documents ont été tenus à la disposition des associés avec tous les renseignements exigés par la loi, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Mr le Président rappelle l'ordre du jour, à savoir :

- lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, quitus au gérant,
- approbation des comptes, affectations des résultats,
- pouvoirs.

Puis, Mr le Président donne lecture du rapport de gestion établi par la gérance sur la marche des affaires sociales pendant l'exercice clos le 31 Décembre 2020, ainsi que du rapport spécial sur les conventions visée à l'article 50 de la loi du 24 Juillet 1966.

Mr le Président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont alors échangées. Personne ne demandant plus la parole, Mr le Président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2020 approuve.

- le rapport de gestion
- l'inventaire
- les comptes annuels à savoir : le bilan, le compte de résultat, l'annexe tels qu'ils lui ont été présentés.

En conséquence, il donne quitus à Mr SOUSSAN Omar de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve les propositions de la gérance et après avoir constaté que les comptes de l'exercice se soldent par un bénéfice net de 34 424 Euros, décide de l'affecter comme suit :

Après affectation, le solde des postes s'élèvent à :

- réserve légale : 600 Euros
- report à nouveau : 152 219 Euros

De procéder à la distribution de dividendes pour un montant de 64 286 € brut, chaque associé recevra un dividende net de 90 € par action détenue.

Mr OUBOUSLAM Mohamed, détient 167 actions et recevra $33,4 \% \times 45000 = 15\ 030 \text{ € net}$

Mr SOUSSAN Hassan, détient 167 actions et recevra $33,4 \% \times 45000 = 15\ 030 \text{ € net}$

Mr BOUKRIM Abdelkarim, détient 166 actions et recevra $33,2 \% \times 45000 = 14\ 940 \text{ € net}$

Par la suite, la société déposera la déclaration n° 2777D.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article du 24 Juillet 1966, approuve celles qui y sont énoncées, à savoir :

- la somme de 20 998 Euros
- versée à Mr SOUSSAN Omar
- en contrepartie de ses fonctions de gérance

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations pour l'accomplissement de toutes les formalités requises par loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à dix huit heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les associés présents.

Le Président.

